

EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 82.461

(la « **Société** »)

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Luxembourg, 25 juillet 2024

Chers actionnaires,

Par la présente, nous souhaitons vous informer que le conseil d'administration de la Société (le "**Conseil**") a décidé de modifier le prospectus de la Société afin d'y apporter certaines mises à jour réglementaires et d'en changer la langue du français à l'anglais. L'anglais étant la langue internationalement reconnue dans le secteur financier et plus largement utilisée par les contreparties de la Société, le Conseil a considéré qu'il était approprié d'adopter la langue anglaise pour la rédaction de la documentation relative à l'offre de la Société au Luxembourg.

Dès lors, et par souci d'harmonisation, le Conseil souhaite proposer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'"**Assemblée générale**") de délibérer et de voter également sur la modification des statuts de la Société afin d'en changer la langue du français à l'anglais.

A cet effet, le Conseil vous invite à l'Assemblée générale qui se tiendra au siège social de l'Etude du Notaire Cosita Delvaux, 36, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 août 2024 à 14.30 heures avec l'ordre du jour suivant :

AGENDA

- 1. Modification des statuts de la Société afin d'en changer la langue du français vers l'anglais**
- 2. Divers**

QUORUM ET MAJORITÉ DES VOTES

L'Assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pourra être convoquée et délibèrera sans condition de quorum. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix valablement exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Chaque action donne droit à une voix.

Le quorum et la majorité à l'Assemblée générale seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation à 24h00 (minuit), heure de Luxembourg, cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée générale (la "**Date**

d'enregistrement "). Les droits d'un actionnaire de la Société de participer à l'Assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions seront déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date d'enregistrement.

MODALITÉS DE VOTE

Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée générale de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être envoyée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée générale à l'une des adresses mentionnées ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg : Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. – Luxembourg Branch, 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

En Italie: Allfunds Bank, S.A.U., Milan Branch, Via Bocchetto 6, I-20123 Milan.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter via la procuration annexée à la présente en désignant comme mandataire un représentant de l'agent domiciliataire de la Société, c'est-à-dire Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. – Luxembourg Branch. La procuration dûment complétée doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant téléfax (au numéro suivant +352 20 60 03 99 99) ou tout moyen similaire, soit directement à Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. – Luxembourg Branch, à l'adresse indiquée ci-dessus, soit par l'intermédiaire de Allfunds Bank, S.A.U., Milan Branch, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Documents disponibles pour inspection / Droit d'obtenir des informations supplémentaires

Copies de la dernière version du prospectus, des KIDs et des statuts (ainsi que sa traduction en anglais) de la Société seront disponibles gratuitement pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou auprès des agents locaux de la Société, conformément aux lois applicables.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cet avis.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION